



**DEPARTEMENT DU GARD**  
**VILLE D'AIGUES-VIVES**  
**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 juin 2010**

Le vingt deux juin de l'an deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 17 juin 2010.

**PRESENTS** : Mesdames GONZALES, GROSSI, FOURCAUD, MOUCHET, PRADEILLE, REDON, AUDIBERT ; Messieurs REY, HUMBERT, BONFILS, RICOU, BLANC Louis, BLANC Guy, TISSERAND, REMY.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame JORDANA pour Madame MOUCHET ; Monsieur GOELLNER pour Monsieur REY, Monsieur NIQUET pour Monsieur TISSERAND, Monsieur FABARON pour Monsieur Guy BLANC.

**ABSENTS** : Madame CANO ; Messieurs ESPAZE, GAZAGNE et LIBOUREL.

**SECRETAIRE** : Madame Mireille AUDIBERT.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 31 mai 2010.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : ELECTRIFICATION RURALE / ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS**

Monsieur le Maire rappelle le procédure de consultation des entreprises réalisée pour sélectionner le maître d'œuvre chargé des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et des réseaux secs. Après analyse, l'offre de la SCP BGP s'avère la plus avantageuse avec un taux de 7 %.

Autres offres reçues :

- LESENNE-MARTINEZ : 7,54 %
- EGIS : 7,20 %

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : VOIRIE / RESEAUX HUMIDES**

Monsieur le Maire rappelle le procédure de consultation des entreprises réalisée pour sélectionner le maître d'œuvre chargé des travaux de voirie et des réseaux humides. Après analyse, l'offre de la SCP BGP s'avère la plus avantageuse avec un taux de 7 %.

Autres offres reçues :

- LESENNE-MARTINEZ : 7,54 %
- EGIS : 7,20 %

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution électrique au Syndicat Mixte d'Electrification du Gard. Il rappelle notamment que ce transfert permettra à la commune de continuer à bénéficier des subventions du FACE.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **CIMETIERE COMMUNAL : VENTE DE TOMBEAUX ET DE CHAPELLES**

Suite à la procédure de reprise des concessions au cimetière et aux travaux d'aménagement, Monsieur le Maire propose d'approuver la vente suivante : N°85, allée Camomille au prix de 3.000 € incluant le caveau et la concession cinquantenaire au bénéfice de Jean-Michel Oustry (proposition d'achat écrite du 10 juin 2010).

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **DENOMINATION DES NOUVEAUX LOGEMENTS DE LA SEMIGA**

Monsieur le Maire propose de dénommer les nouveaux logements construits par la SEMIGA dans l'ancien bâtiment de la maison de retraite. Le nom « Les Marronniers » est suggéré.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 9 mars 2010 prévoyant la création des grades d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe pour nommer respectivement Mme Sophie Ricou et M René Grau.

Cependant, la commission administrative paritaire du centre de gestion a rendu un avis défavorable, puisque ces agents ne remplissent pas la condition de 10 ans d'ancienneté dans leur grade. En conséquence, Monsieur le Maire propose d'annuler les deux délibérations visées.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **MATERIEL D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire propose que l'acquisition de radios pour la police municipale d'un montant de 364,84 € soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2010.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **FETE VOTIVE 2010 : DROITS DE PLACES**

Pour la fête votive 2010, Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs suivants pour les droits de places à appliquer aux forains et aux cafetiers :

- BAUZIL & CALLEJON : 296 €
- BOILEAU Daniel : 170 €
- CAMEL Serge : 170 € / Loterie "Monaco"
- CAMEL Serge : 225 € / Jeux royal banker
- CHAPTAL Jean Marc : 264 €
- CHAPTAL Marilyne : 264 €
- MARCON Alain : 403 €
- MAXLIE SARL (M. Daniel Perez) : 296 €
- RIGAL JOUVE Frédéric : 105 €
- SAGNIER Michel : 1 150 € / roulette
- SAGNIER Michel : 296 € / Pizza Snack
- MASSET Thierry : 200 €
- Bar du Griffon : 1 000 €
- Bar de la Place : 1 000 €
- Bar des Arènes : 2 000 €

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE